

**Délibération n°2022-013 du Conseil d'administration du 20 septembre 2022 relative à l'adoption du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 24 mai 2022**

---

**Membres du Conseil d'administration : 38**

**Membres présents et représentés au début de la séance : 29**

Vu le décret n°2021-1315 du 8 octobre 2021 relatif à l'établissement public Campus Condorcet modifiant le décret n°2017-1831 du 28 décembre 2017,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1 :**

Le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 24 mai 2022 joint à la présente délibération est adopté.

**Abstention :**

**Votes contre :**

**Votes pour : 29**

Affichage le 20/09/2022

Publication au registre des actes de l'Établissement le 20/09/2022

Transmission au contrôle de légalité le 20/09/2022

Délibération certifiée exécutoire le 5/10/2022

Le Président du conseil d'administration

**Pierre-Paul Zalio**



## Procès-verbal n°25 de la séance du conseil d'administration du 24.05.2022

**Réuni en présentiel**  
**De 9h45 à 12h30**

---

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Campus Condorcet s'est réuni le mardi 24 mai 2022 à 9h45 en présentiel, sous la présidence de Monsieur Jean-François Balaudé.

### **Membres du Conseil d'administration présents :**

Mme Annick Allaigre	Présidente de l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
M. Fabrice Boudjaaba	Représentant du Président du CNRS
Mme Michelle Bubenicek	Directrice de l'Ecole Nationale des Chartes
Mme Christine Neau-Leduc	Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
M. Christophe Fouqueré	Président de l'Université Sorbonne Paris Nord
M. Christophe Prochasson	Président de l'Ecole des Hautes des Etudes en Sciences Sociales
M. Jean-Michel Verdier	Président de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes
M. Pierre-Paul Zalio	Président de l'Ecole normale de Paris Saclay – Personnalité qualifiée
Mme Marie Zins	Professeur des universités- praticien hospitalier Université Paris Cité – Personnalité qualifiée
M. Antonin Cohen	Conseiller scientifique et pédagogique DGESIP – Représentant de l'Etat
Mme Magali Reghezza-Zitt	Cheffe de secteur science de l'homme et de la société au sein du service de la stratégie, de la recherche et de l'innovation – Représentante de l'Etat
Mme Ling Lenzi	8 <sup>ème</sup> Vice-Présidente Plaine Commune en charge du projet Condorcet

M. Régis Schlagdenhauffen	Membre élu 'enseignants-chercheurs'
M. Jonathan Marie	Membre élu 'enseignants-chercheurs'
M. Grégory Furmaniak	Membre élu 'professeurs'
Mme Francine Filoche	Membre élu 'autres personnels'
Mme Stéphanie Sangay	Membre élu 'autres personnels' EPCC
M. Gérald Géniaut	Membre élu 'autres personnels' EPCC
M. Michel Mena	Membre élu 'étudiant'
M. Alexis Borstchik	Membre élu 'étudiant'

### **Pouvoirs donnés :**

M. Jamil Dakhli	Président de l'Université de Sorbonne Nouvelle Pouvoir donné à Mme Christine Neau Leduc
Mme Hélène Velasco-Graciet	Présidente de la Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme Pouvoir donné à M. Christophe Prochasson
M. Philippe Gervais-Lambony	Président de l'Université Paris Nanterre Pouvoir donné à Mme Annick Allaigre
Mme Magda Tomasini	Directrice de l'Institut Nationale d'Etudes Démographiques Pouvoir donné à M. Fabrice Boudjaaba
M. Jean-François Chougnat	Président de l'établissement public du Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM) – Personnalité qualifiée Pouvoir donné à M. Christophe Fouqueré
M. Patrick Gilli	Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche – Personnalité qualifiée Pouvoir donné à M. Pierre-Paul Zalio
M. Christian Henriot	Professeur d'histoire contemporaine à l'Université Aix-Marseille – Personnalité qualifiée Pouvoir donné à M. Pierre-Paul Zalio

Mme Anastasia Iline	Conseillère référendaire à la Cour des comptes - Personnalité qualifiée Pouvoir donné à Mme Magali Reghezza-Zitt
Mme Valérie Peugeot	Chercheuse en sciences sociales du numérique à Orange Labs – Personnalité qualifiée Pouvoir donné à Mme Marie Zins
Mme Hélène Ruiz Fabri	Directrice de l'institut Max Planck Luxembourg – Personnalité qualifiée Pouvoir donné à M. Jean-Michel Verdier
Mme Katy Bontinck	Conseillère métropolitaine Métropole du Grand Paris Pouvoir donné à Mme Annick Allaigre
Mme Marie-Françoise Messez	14 <sup>ème</sup> Maire-adjointe de la Ville d'Aubervilliers Pouvoir donné à Mme Ling Lenzi
M. Fabrice Virgili	Directeur de recherche - Membre élu 'professeurs' Pouvoir donné à Régis Schlagdenhauffen
Mme Laure Christophe	Directrice DEVE- Membre élu 'autres personnels' Pouvoir donné à M. Gérald Géniaut
M. Abdoulaye Diallo	Membre élu 'étudiant' Pouvoir donné à M. Michel Mena
M. Raman Yudzitski	Membre élu 'étudiant' Pouvoir donné à M. Michel Mena

### **Excusé-es :**

M. Geoffrey Carvalhinho	Conseiller régional, Région Ile-de-France
M. Éric Lejoindre	Maire du 18ème arrondissement de Paris

### **Assistaient en outre à la séance :**

Madame Nathalie Mayet, Directrice des Affaires générales du Campus Condorcet  
Monsieur Samy Boukouna, Chef de cabinet du Président du Campus Condorcet  
Monsieur Olivier Rousseau, Agent Comptable du Campus Condorcet  
Madame Stéphanie Groudiev, Directrice du Grand équipement documentaire  
Madame Hélène Monder, Assistante des Affaires Générales du Campus Condorcet



Monsieur Samy Kherroubi, Contrôleur budgétaire académique – rectorat de Paris

Monsieur Marc Kreckelbergh, contrôleur budgétaire DRFIP

Madame Sylvie Brunet, Sténotypiste

**Jean-François BALAUDÉ, président** ouvre la séance à 9 heures 45, en souhaitant la bienvenue aux administrateurs, avec le discours liminaire suivant :

« Chères et chers membres du Conseil d'administration de l'EPCC, chères et chers membres invités,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue au Campus Condorcet, pour celles et ceux qui le découvrent, et la bienvenue au sein du Conseil d'administration à l'ensemble des membres, anciens ou nouveaux.

Ce Conseil d'administration se réunit pour la première fois dans une configuration renouvelée deux ans et cinq mois après qu'un Conseil d'administration m'avait élu à l'unanimité à la présidence de l'EPCC, à la suite du retrait de Jean-Marc Bonnisseau, pour achever le mandat qu'il avait entamé, et après avoir été proposé par les membres à l'issue d'un appel à candidatures. Ce premier Conseil d'administration dans le cadre de la réforme statutaire de 2021 est aussi le dernier pour moi en tant que président, et ce n'est pas sans une certaine émotion que je m'apprête à le présider.

Le défi fin 2019 était de réussir les débuts « réels » du Campus Condorcet, si je puis dire, lui qui avait ouvert 4 mois auparavant, de poursuivre la réalisation du programme immobilier (opérations en cours, et suite de la phase 2) et d'assurer le bon fonctionnement d'un Campus qui essuyait littéralement ses plâtres, de faire se développer la vie de Campus dans ses lieux, mais aussi d'aider à amplifier la dimension de la coopération scientifique, en tâchant de se faire accompagnateur, incitateur, fédérateur ; enfin, d'accroître et approfondir les coopérations avec les acteurs territoriaux qui sont d'une importance capitale pour l'avenir du Campus. Ces éléments dessinaient la feuille de route que j'avais proposée, et qui avait été approuvée.

Malheureusement, la tâche a été immédiatement compliquée par diverses circonstances qui ont rendu difficile, dès le début de l'année 2020, l'accès au Campus (les grèves de transport entraînées par la mobilisation contre la réforme des retraites en janvier), voire l'ont rendu impossible deux mois après (l'entrée dans le tunnel de la crise du Covid à partir de mars). Comme partout, il a fallu s'adapter, mais en l'espèce, cette adaptation a dû se faire sans avoir été précédée d'un temps de vie « ordinaire » de ce Campus.

Malgré ce, les objectifs fixés sont restés la boussole. Le suivi du PPP a été une préoccupation quotidienne, l'accompagnement des chantiers en MOA Région – GED et bâtiment EHESS – également, ainsi que le projet de La Chapelle et la pré-programmation du bâtiment EPHE. Si tout n'est pas allé assez vite en matière immobilière, notamment en raison du contexte sanitaire, tout a avancé, et bien des choses déterminantes ont abouti : la livraison, puis la mise en service des bâtiments GED puis EHESS en 2021, après bien des péripéties l'obtention du permis de construire de La Chapelle, et le lancement des marchés pour La Chapelle, infructueux malheureusement, en raison de l'augmentation du coût des matières premières, mais à nouveau relancé, avec une enveloppe augmentée. Il est à espérer cette fois que le résultat sera satisfaisant et permettra de lancer effectivement le chantier. Le travail sur le futur emménagement complet de l'EHESS et de la FMSH sur le Campus s'est aussi amorcé. C'est un enjeu d'avenir extrêmement important qui nous a occupés depuis presque un an.

Sans avoir résolu l'intégralité des réserves sur le PPP, l'essentiel est maintenant derrière nous, et les relations avec le partenaire prennent peu à peu leurs marques pour permettre une exploitation de l'ensemble du Campus dans de bonnes conditions. Pour améliorer les services rendus aux résidents, en termes d'aménagements, de services, de sûreté et de sécurité...

Il y va bien entendu de la satisfaction des membres et des résidents, dont l'écoute, certes toujours perfectible, a été une préoccupation constante de ma part.

Le Campus Condorcet n'est pas une affaire simple, avec ses onze membres, des attentes qui ne sont pas nécessairement toujours identiques, et la nécessité du dialogue, de la transparence, pour définir des lignes communes, prenant en compte les spécificités, pour définir des compromis équilibrés, en vue de parvenir au consensus, condition sine qua non pour avancer collectivement.

Je salue à cet égard les membres, dont je comprends bien les attentes et les contraintes qui leur sont propres, mais qui ont su avec détermination, conscients des opportunités importantes qu'offre le Campus en matière de coopération, construire ensemble, comme Condornum tout de suite l'avait attesté (dépôt dans le cadre du CPER en janvier 2020), puis surtout CROSSINGS (dépôt dans le cadre de l'AAP ExcellencES en juin 2021, puis février 2022).

J'étais très convaincu pour ma part de l'intérêt collectif à répondre dans le cadre de l'appel ExcellencES sous toutes ses formes, et j'ai été très stimulé par cette volonté commune à avancer en quelque sorte en *terra incognita* pour définir un engagement vers des projets structurants ambitieux. Si un appel PIA répondait à la singularité de Condorcet, c'est bien ExcellencES, et il faut souhaiter que la seconde présentation du projet soit couronnée de succès. C'est tout le mal que je souhaite au Campus ! Dans ce projet, à l'élaboration duquel je me suis dévoué, figurent un certain nombre de propositions qui me paraissent très prometteuses pour le Campus. Mais ce qui me semble essentiel, c'est que CROSSINGS est un projet collectif. C'est même son mérite premier : il s'est nourri des apports des membres, du travail du groupe des sherpas, des équipes de recherche, et à chaque étape de sa construction, il a été travaillé dans tous les cercles que nous avons construits, puis son écriture par la task force a été validée pas à pas par le bureau. Aussi importants que le projet ont été la méthode, les échanges qui ont eu lieu, la transformation des rapports que cela a induit, au sein du Campus, entre les membres. J'espère que ce seront de toute façon des avancées durables.

Mais évidemment, le succès de CROSSINGS permettrait de mettre en œuvre avec des moyens dédiés ce que nous avons imaginé : autour de la thématique scientifique des inégalités, sur le numérique de la recherche avec le projet de Hub, sur la recherche-crédation avec le Centre Les Essais, sur l'Editlab, sur le CoLab... Ce sont des éléments structurants pour une activité de recherche rapprochant les équipes, interdisciplinaire, et s'ouvrant aux collaborations nationales et internationales. Une pratique de recherche innovante dans ses formes, intégrant les enjeux de médiation et de transfert de connaissances, développant les projets liant de plus en plus étroitement divers métiers : ceux de la recherche, de la documentation, de l'édition, multipliant les liens avec les acteurs territoriaux. Autour du territoire se présentent en effet des enjeux relevant du développement social et économique, mais qui intéressent aussi la recherche, une recherche collaborative et impliquée.

En vérité, les intentions de CROSSINGS ne font qu'amplifier, et tenter de faire passer à l'échelle, des actions qui se conduisent d'ores et déjà, par l'initiative d'équipes, de plusieurs membres, et de l'EPCC pour l'ancrage territorial. C'est une fierté de rappeler que, outre les projets portés par les équipes du Campus, le Campus accueille de vastes projets de très haut niveau : Biblissima+, l'Equipex+ labellisé en 2021, porté par le Campus Condorcet, qui est la suite de Biblissima, et devient définitivement l'infrastructure de référence sur les sciences de l'écrit ; l'Institut Convergences Migrations accueilli dès 2019, et qui a été reconduit fin 2021, présent ici dans l'Hôtel à Projets ; également dans l'Hôtel à Projets le programme 13 novembre accueilli début 2021 ; les plateformes SHS Santé, et Mémoire et résilience du CNRS en 2020 et 2021, le PPR Autonomie depuis février 2022, très prochainement le nouveau Comité d'histoire de la politique de la ville ; et évidemment tout ce qui se développe grâce au formidable outil scientifique du GED, en son sein, avec les équipes de recherche, sans oublier les liens précieux noués avec l'IR\* Huma-Num, présente sur le Campus, etc.

Nous avons fait partie de la première série de sites universitaires franciliens à bénéficier d'une chaire SHS financée par la Région, qui revient à un chercheur de l'Ined. Cela a été un beau signal, important à relever.

Nous sommes engagés désormais officiellement aux côtés de Saint-Denis dans sa candidature pour devenir capitale européenne de la culture en 2028, et nous avons très récemment discuté en bureau d'un appel à

projets interne qui pourrait être lancé pour engager les contributions des acteurs du Campus à la dynamique de cette candidature de Saint-Denis.

Grandes ont été nos envies et notre volonté : nous avons eu principalement pour frein nos moyens – je me suis efforcé de plaider constamment en faveur de leur renforcement –, et dans une certaine mesure notre organisation, que je me suis employé à faire évoluer, pour faire prendre à l'EPCC le tournant de l'administration d'un Campus désormais déployé et en croissance.

Comme ont pu le souligner plusieurs chefs d'établissement ces derniers mois, et tout récemment la présidente de Paris 1 dans une interview donnée à News Tank le 18 mai : la dynamique est déjà là au sein du Campus Condorcet !

Je ne peux que souhaiter qu'elle se prolonge, et je tiens en tout cas à remercier les personnels de l'EPCC qui se sont dévoués dans des conditions très compliquées, souvent ingrates, l'équipe de direction, le cabinet, et je tiens à remercier les membres pour leur confiance constante et sans faille, au-delà de quelques frictions inévitables, principalement autour des moyens et du modèle économique, dont l'évolution est un chantier très important et attendu, que malheureusement les circonstances n'ont pas permis de faire aboutir. Les membres ont su consentir des efforts tout particuliers au moment où des impasses apparaissaient – je songe en particulier aux difficultés de l'automne 2021 liées à l'ouverture du GED dans un contexte de sous-encadrement important, et en réponse à un désarroi alors exprimé avec force et sincérité par les personnels de l'EPCC, dont la mobilisation pour soutenir le développement de l'EPCC est à souligner. L'Etat a su également à ce moment-là prendre la mesure des difficultés, et décider d'un accompagnement qui s'est conjugué avec celui des membres, je tiens aussi à le rappeler et à remercier le ministère à cet égard.

En dernier lieu, nous avons été durement éprouvés – l'EHESS au premier chef, mais également l'EPCC en tant que gestionnaire et responsable du Campus – par l'occupation du bâtiment EHESS, et par les importantes et désolantes dégradations auxquelles elle a donné lieu.

C'est un point d'inquiétude et de vigilance pour l'avenir – nous commençons à en tirer des enseignements qui doivent être partagés avec l'ensemble des membres –, mais cela a aussi été un révélateur de la capacité de l'EPCC à faire face à cette situation de crise soudaine. Cela a montré la détermination et les compétences au sein de l'EPCC. Merci à l'ensemble de mes équipes, et merci en particulier à mes « trois mousquetaires » qui m'ont permis décisivement de juguler le péril !

Personnellement, je m'apprête à quitter le Campus par un côté en stoïcien : dans notre vie, nous sommes amenés à jouer tour à tour des rôles, qu'il importe que nous tenions le mieux possible – c'est notre devoir d'homme et de citoyen ; mais nous ne nous réduisons heureusement pas à ce personnage, et si le destin nous impose à un moment de quitter la scène, nous devons le prendre comme une péripétie qui n'atteint pas l'essentiel de ce que nous sommes.

Mais je pars aussi en épicurien, car je garderai, comme une source de joie, le souvenir de toutes celles et ceux avec qui j'ai pris plaisir à travailler, parmi les membres, les personnels et les résidents du Campus. Et cela, quoi qu'il en soit, restera. »

**Christophe PROCHASSON** tient à remercier très chaleureusement Jean-François Balaudé pour son action, son écoute et aussi son courage dans les moments difficiles. Le Président a commencé son intervention en disant qu'il n'était pas facile de présider l'Etablissement Public Campus Condorcet. Chacun l'a bien compris, même si toutes et tous ont fait des efforts – et ont certes aussi parfois un peu compliqué la tâche –, avec l'objectif commun de faire vivre cette aventure extraordinaire que constitue le Campus Condorcet. Il est persuadé que ce sera la grande réussite des années prochaines et le rôle de Jean-François Balaudé dans cette affaire aura été déterminant.

Il invite en conséquence à l'applaudir, sachant que tous ses collègues partagent cet avis.

*(Applaudissements nourris)*

## 1. Points d'actualité

**Jean-François BALAUDÉ, président** le souligne : le fait que le nouveau Conseil d'administration se réunisse ce jour après une grande latence depuis les élections de décembre 2021 mérite quelques explications. En effet, il fallait disposer d'un Conseil d'administration complet pour pouvoir se réunir. C'est désormais le cas. Le quorum est largement atteint pour cette séance, puisque se trouvent autour de la table 36 administrateurs présents ou représentés. Le Conseil d'administration, dans sa nouvelle configuration statutaire, comporte notamment des représentants de l'Etat, ce qui est une différence à souligner par rapport à l'ancien Conseil d'administration.

Cette situation explique pourquoi la ou les candidature(s) à la présidence de l'EPCC n'a/n'ont jusqu'à présent pas été examinée(s). En effet, le président doit être choisi parmi l'ensemble des membres du Conseil d'administration, et il doit être proposé par ledit Conseil d'administration pour nomination par la ou les ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce différé implique par ailleurs que le mandat du président de l'EPCC en cours se poursuit jusqu'à la parution du décret nommant le nouveau président, d'où le fait qu'il préside encore ce jour le Conseil d'administration, tout en n'étant plus membre ni n'ayant plus possibilité de voter. Il anime les débats mais ne pourra donc se prononcer sur aucun des points en délibération.

Cette réunion différée du Conseil d'administration a aussi entraîné une impossibilité de présenter le compte financier 2021 dans les délais impartis, alors qu'il avait été préparé pour le mois de mars. Olivier Rousseau, l'Agent comptable de l'EPCC, a donc entamé des démarches officielles pour que l'établissement reste dans un cadre normé. Les services de Bercy ont donné un accord pour différer ces délais de présentation du compte financier, qui sera faite lors de cette séance du mois de mai.

Par ailleurs, a été engagé entre la fin décembre 2021 et la fin février 2022 un premier travail avec les membres de l'EPCC et le ministère sur le futur contrat pluriannuel qui sera passé entre l'Etat et l'Etablissement Public Campus Condorcet, en associant les membres, et qui comportera un volet territorial. Cette perspective est importante, car elle permet de tendre vers un contrat d'objectifs et de moyens. Cette première phase de travail a permis de dégager des têtes de chapitre sur lesquels l'EPCC et ses membres s'accordent. L'échange s'est interrompu début mars, mais il devrait reprendre rapidement car l'enjeu est considérable.

L'Etat a notifié 10 emplois pour renforcer les effectifs du Grand Equipement Documentaire, en complément des 10,5 emplois nouveaux fournis par les membres. 5 emplois supplémentaires ont aussi été accordés par le ministère pour renforcer les fonctions support de l'Etablissement public. Ce point important sera certainement présenté plus largement lors du prochain Conseil d'administration, qui se tiendra potentiellement en juin à la faveur d'un budget rectificatif présenté afin de ne pas entraver en particulier la bonne avancée des nouveaux marchés de La Chapelle.

Enfin, **Jean-François BALAUDÉ, président**, tout en laissant de côté une série d'informations plus mineures qu'il se dispensera de délivrer au vu de l'ordre du jour chargé, tient à indiquer que le résultat de CROSSINGS, dans le cadre de l'appel à projets ExcellencES, devrait être connu de façon imminente. Il n'avait pas été retenu en première vague, mais avait néanmoins fait l'objet d'une évaluation encourageante, convainquant l'ensemble des parties prenantes de resoumettre ce projet en deuxième vague en février 2022. Ce serait un précieux appui pour le Campus Condorcet et le développement des activités en son sein.

Il précise aussi que le Conseil scientifique ne pourra se réunir que lorsque le Conseil d'administration aura validé la liste des personnalités qualifiées qui siégeront en son sein, peut-être lors de la prochaine séance. Un travail très avancé, a d'ores et déjà été réalisé avec l'ensemble des chefs d'établissement, mais il semble pertinent et souhaitable que cette liste soit reprise une dernière fois en bureau.

**Régis SCHLAGDENHAUFFEN** aimerait qu'il soit procédé à un tour de table, pour que les membres, qui vont travailler ensemble au cours de cette mandature, puissent mieux se connaître.

**Jean-François BALAUDÉ, président** l'accepte volontiers, sachant toutefois qu'il manque ce jour certains administrateurs.

*(Il est procédé à un tour de table, puis M. Jean-François Balaudé fait part des pouvoirs qui ont été donnés.)*

## 2. Election : Délibération proposant le nom du/de la Présidente.e de l'Etablissement Public Campus Condorcet aux ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la recherche en vue de sa nomination



**Jean-François BALAUDÉ, président** rappelle qu'un appel à candidatures pour la présidence de l'EPCC a été lancé et adressé aux administrateurs. Il courait jusqu'au 20 mai 2022.

Seul M. Pierre-Paul Zalio s'est porté candidat. Il a fourni un curriculum vitae et une profession de foi dont les administrateurs ont eu transmission, mais il l'invite bien entendu à prendre la parole pour mieux se présenter et permettre ensuite aux membres du Conseil d'administration de l'interroger et de dialoguer avec lui avant le vote.

**Pierre-Paul ZALIO** indique d'emblée qu'il mesure le caractère singulier de la situation. Il a conscience en écoutant les propos de Jean-François Balaudé à la fois de l'importance du travail qui a été mené, des difficultés et des réussites. Il tient donc à rendre hommage à l'exercice de sa présidence, mais aussi aux membres et à tous les acteurs qui y ont participé.

Il mesure les enjeux et la nécessité de comprendre et d'écouter, mais en même temps d'agir sur beaucoup de sujets urgents qui ont été soulignés.

Il s'est efforcé dans sa lettre d'intention de donner ses convictions et sa perception, vue de l'extérieur, de la mission et de ce que peut représenter de se mettre au service de tous les acteurs, des membres, des usagers et plus largement de l'Etat. Il a pris le parti de la commencer par une citation de Jean-Claude Passeron dans *Le Raisonnement sociologique*. Il s'agit au fond d'une citation décevante sur l'état des sciences sociales.

Il l'a reliée avec le long travail qui a été effectué au niveau de la communauté scientifique des SHS pour se définir et pour énoncer les outils dont elle a besoin, effort dont témoignèrent le rapport du Conseil national du développement des sciences humaines et sociales de 2001 et le rapport Godelier de 2002.

Il précise qu'il a fait le lien entre les deux sujets pour situer l'enjeu de Campus Condorcet, à la fois au service de ses membres, mais plus largement pour affirmer toute la place des sciences humaines et sociales dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche français, et lui donner un lieu où se développer et s'incarner.

Pour mieux se présenter, il rappelle qu'il est professeur des universités, chercheur et sociologue, et président de l'ENS Paris-Saclay. Formé à Nanterre et à l'EHESS dans les disciplines des sciences sociales, il a conscience de devoir aussi porter son attention sur des disciplines qu'il connaît moins bien, comme les humanités, avec tous les enjeux archivistiques et documentaires. Ceci mis de côté, il souligne l'importance qu'il a toujours accordée à l'articulation des disciplines des sciences humaines et sociales, qui est l'un des enjeux qui se jouent ici.

Outre diriger l'École normale supérieure de Paris-Saclay, il a aussi exercé des responsabilités de maître d'ouvrage et a été l'un des acteurs d'un regroupement institutionnel complexe et ambitieux, l'Université Paris-Saclay. Il souhaite mettre cette expérience au service de la réussite du projet de l'EPCC.

Il a toujours maintenu une attention très grande à la collectivité et à la collégialité des sciences humaines et sociales au travers d'une activité éditoriale et de certaines implications. Il a notamment souligné l'Alliance ATHENA et TGIR PROGEDO.

Sa profession de foi suit les missions de l'Etablissement Public Campus Condorcet, à savoir :

- la maîtrise d'ouvrage au service d'un projet immobilier à achever ;
- la mission d'exploitation, de maintenance d'un campus et de services d'appui à la recherche ;
- le soutien et, le cas échéant, l'animation de la vie scientifique et des activités scientifiques ;
- une mission nationale au service des SHS.

Il souhaite s'inscrire à la fois en continuité et insuffler quelques évolutions dans la méthode de travail, permettant de bien distinguer sous l'angle des moyens, de la gouvernance et de l'organisation les différents enjeux qui se jouent sur chacune des missions.

Ce feuilletage de missions oblige à considérer les contributions et les services rendus, la collégialité et la concertation ou l'organisation même de l'Établissement public.

Il trouve important que l'Établissement Public Campus Condorcet exerce la maîtrise d'ouvrage, sous réserve que les services qui peuvent être rendus en la matière soient les meilleurs en termes d'efficacité et de tenue des délais. Il lui semble en outre nécessaire, maintenant que le campus existe, de bien distinguer d'une part la maîtrise d'ouvrage, d'autre part le suivi des PPP et l'exploitation-maintenance, enfin, plus largement tous les services rendus aux usagers.

Il insiste sur l'importance du soutien aux activités scientifiques et à l'animation de la vie scientifique. L'EPCC n'a certes pas à énoncer ou porter une stratégie scientifique en propre, mais à se mettre au service de celles des établissements membres, et à favoriser la visibilité d'expertises fortes dans certains domaines, à structurer des interfaces avec d'autres disciplines et peut-être aussi d'autres sites, à avoir une activité d'incubation de projets nouveaux comme CROSSINGS ou de portage des Labex.

Le Campus Condorcet est de facto au service d'un rayonnement national des SHS, du fait notamment de la présence sur le site de plusieurs infrastructures à vocation nationale (Bibliissima, Huma-Num, etc.). Ce point suscite parfois des craintes qu'il faudra savoir éteindre.

Le Campus Condorcet doit enfin jouer pleinement son rôle sur son territoire de Plaine Commune.

Tout ceci s'inscrit au fond dans une forme de continuité avec ce qui a été développé jusqu'à présent, dans la volonté de poursuivre un travail en collégialité avec les membres, de répondre au mieux et dans les meilleurs délais aux engagements qui ont pu être pris avec le ministère, notamment sur le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens dont la discussion sur les têtes de chapitre a été entamée.

Il termine son intervention en indiquant être très soucieux de construire en commun et de mutualiser. Les emboîtements nécessaires liés aux mises à disposition doivent combiner la constitution de communautés professionnelles qui partagent une compétence et une expertise et le fait de trouver les voies et moyens d'assurer à chacun un contexte professionnel sécurisé et équitable en termes de politique indemnitaire. Cette question sera sans doute au cœur des discussions à venir, avec le projet de confier à l'Établissement Public Campus Condorcet l'équivalent des compétences et responsabilités élargies.

**Jonathan MARIE** regrette effectivement le temps d'échange bref, voire inexistant. Il aimerait néanmoins que Pierre-Paul Zalio précise comment il entend défendre la collégialité dans la prise de décision, comment il pense animer le Conseil d'administration et quel rôle il souhaite donner aux membres, en particulier aux représentants des enseignants-chercheurs qui sont présents sur le site.

Par ailleurs, les usagers pointent un déficit de communication. Maintenant qu'une nouvelle phase va s'ouvrir, il souhaiterait connaître les actions qui seront faites pour rendre la communication plus transversale, et pour aider les différentes équipes qui sont sur le Campus Condorcet à développer leurs liens et favoriser la transdisciplinarité qui est effectivement un défi important.

**Pierre-Paul ZALIO** a souligné que la situation était singulière. Toute réponse qu'il pourrait formuler pourrait aussi appeler une intervention du Président Balaudé. La courtoisie et la bonne efficacité du Conseil d'administration l'obligent par conséquent à répondre en généralité, d'autant qu'il a aussi une connaissance imparfaite d'un certain nombre de sujets. Un conseil d'administration fonctionne bien lorsqu'il est précédé de moments de travail et de concertation, notamment avec les membres du bureau, mais aussi avec les élus. Il ne concevrait pas de préparer un Conseil d'administration sans avoir eu des échanges approfondis avec les représentants des différentes catégories de personnel et d'usagers. Un CA est un lieu de délibération et donc d'aboutissement de sujets discutés en amont.

Sur le déficit de communication, il reconnaît qu'il faut communiquer régulièrement par une présence sur le terrain. Pour avoir lui-même déplacé un établissement, il sait qu'il est nécessaire de travailler au quotidien

auprès des directeurs d'unité, des collègues et des usagers. Il ne peut que s'engager à aller dans cette direction, mais il est persuadé que c'était déjà l'état d'esprit de l'équipe précédente.

**Francine FILOCHE** signale qu'il était prévu lors du précédent mandat la création d'un Comité de site pour notamment échanger avec les résidents. La crise sanitaire n'a pas permis de définir les principes de son fonctionnement et sa mise en place a été reportée. Certes, des réunions informelles ont tout de même eu lieu pour maintenir le lien avec les résidents au moment des grèves, mais elle souhaiterait tout de même que cette instance, qui émane du Conseil d'administration, puisse voir le jour. Elle demande dans ce cas à quelle échéance il pourrait être mis en œuvre.

**Pierre-Paul ZALIO** ne connaît pas les formes qui avaient été envisagées pour ce Comité de site, mais il a évoqué dans sa profession de foi la nécessité de construire une collégialité du site qui ne peut se faire qu'en concertation avec les chefs d'établissement qui ont leurs propres responsabilités dans leur périmètre d'employeur et leur périmètre scientifique. Cette idée doit donc être regardée avec beaucoup d'attention, mais spontanément il serait effectivement favorable à avoir un Comité de site. Il se plaçait d'ailleurs dans cet état d'esprit en formulant sa réponse précédente.

En l'absence d'interventions complémentaires, **Jean-François BALAUDÉ, président** invite à passer au vote à bulletin secret.

Mme Nathalie MAYET assure la Présidence du vote et Mme Stéphanie Sangay est désignée scrutateur.

Il est procédé au dépouillement. L'ensemble des membres présents ou représentés ont voté, soit 36 bulletins. La majorité absolue était à 19. Pierre-Paul Zalio a recueilli 29 suffrages en sa faveur et 7 bulletins blancs ou nuls.

*(Applaudissements)*

**Pierre-Paul ZALIO** tient à remercier les membres du Conseil d'administration de la confiance qu'ils lui font dans ce contexte contraint et rend à nouveau hommage à tout le travail qui a été effectué jusqu'à présent.

**Jean-François BALAUDÉ, président** félicite Pierre-Paul Zalio. Il indique qu'il va continuer à présider cette séance de Conseil d'administration sous son regard attentif et encore pendant quelques jours l'EPCC, jusqu'à ce qu'un décret sorte, désignant officiellement et définitivement Pierre-Paul Zalio en tant que Président de l'Etablissement Public Campus Condorcet.

**La délibération n°2022-001 du Conseil d'administration du 24 mai 2022 proposant le nom de Pierre-Paul Zalio en tant que Président de l'Etablissement Public Campus Condorcet aux ministres chargés de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en vue de sa nomination est adoptée à la majorité absolue.**

### **3. Délibération relative à l'adoption du compte rendu de la séance du 26 octobre 2021**

**Jean-Michel VERDIER** signale qu'il manque son nom en tant que membre du Conseil d'administration présent sur le projet de compte rendu.

**Jean-François BALAUDÉ, président** confirme que le procès-verbal définitif en tiendra compte.

**Le compte rendu de la séance du 26 octobre 2021 est approuvé à la majorité avec 23 voix. 13 membres ne prennent pas part au vote.**

### **4. Délibération relative à l'adoption du compte rendu de la séance du 30 novembre 2021**

Le compte rendu de la séance du 30 novembre 2021 est approuvé à la majorité avec 23 voix. 13 membres ne prennent pas part au vote.



## 5. Délibération relative au Compte financier de l'exercice 2021

### 6. Délibération relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2021

**Jean-François BALAUDÉ, président** retrace les éléments saillants de l'année 2021.

La crise liée au Covid-19 a pesé sur l'activité de l'Etablissement Public et a eu des incidences sur l'exécution budgétaire, tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement, avec des retards et des décalages induits et contraints, notamment dans le domaine immobilier.

Il doit aussi être signalé que 2021 est l'année de mise en service de nouveaux bâtiments, avec là encore des incertitudes en termes de coûts nouveaux induits par ces nouveaux bâtiments.

Par ailleurs, la montée en charge de l'activité scientifique au sens large du Campus Condorcet s'est marquée de manière significative, avec des recettes fléchées qui commencent à avoir un certain poids, en particulier celles liées à l'obtention de Biblissima+. Si CROSSINGS était obtenu, cela ne ferait que s'amplifier.

En termes d'exploitation, la crise sanitaire et notamment les restrictions des mouvements internationaux ont d'une manière assez notable impliqué que la Maison des chercheurs a été très peu remplie. Une activité un peu plus proche de la normale a commencé à s'observer à partir de la rentrée 2021. Lorsque les 65 % de taux d'occupation ne sont pas atteints, l'EPCC doit verser des indemnités au partenaire. Ces dernières se sont montées à 753 000 €, soit au-dessus des recettes annuelles garanties de 318 000 €. Au fur et à mesure que la fréquentation de la maison des chercheurs va s'accroître, les sommes à verser au partenaire devraient s'amoinrir. L'objectif est d'arriver à un moment à devenir bénéficiaires en dépassant ce taux de 65%. Il est vraisemblable à ce stade de se rapprocher de l'équilibre pour la fin 2022.

Un temps non négligeable a été consacré par certaines équipes de l'Etablissement public au cours de l'année 2021 avec la Cour des Comptes, leur demandant une énergie et une capacité de réactivité très importantes.

Prenant acte des difficultés à lancer le chantier de La Chapelle sur la base d'une infructuosité des marchés due à l'explosion du coût des matières premières ou une absence de réponse sur certains lots, il a fallu retravailler le projet sans le défigurer, avec des amendements permettant de conserver le cadre du permis de construire. A ainsi été imaginée une manière de revoir l'enveloppe financière consacrée au projet de La Chapelle, mais aussi au projet du bâtiment EPHE qui risquerait d'être soumis aux mêmes difficultés, selon un montage subtil qui va être présenté au point 9.

Enfin, l'ensemble des membres de l'EPCC a commencé à travailler sur la refonte du modèle économique en 2021. En effet, les types de contributions se sont un peu empilés avec le temps, avec des règles qui ont été modifiées au gré de l'arrivée de nouveaux membres ou de nouvelles contraintes, impliquant de repenser ce modèle économique. Le cadre de la discussion sur le contrat pluriannuel appelle également cette refonte.

Cet élément n'est pas négligeable dans le sens où les contributions des membres se sont faites en 2021 sur la base d'une sorte de compromis, s'appuyant sur des clés de répartition historiques, car il fallait permettre à l'EPCC de boucler son financement. Ainsi ont été pris en compte notamment l'occupation en mètres carrés, les services rendus et le fonctionnement du GED, en particulier les acquisitions documentaires.

**Olivier ROUSSEAU** rappelle en introduction de sa présentation que le compte financier est prévu par le décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, dit GBCP.

Il est établi par l'Agent comptable, depuis les éléments transmis par l'Ordonnateur et visé par ce dernier. Il est accompagné d'un rapport de gestion établi par l'Ordonnateur.

Il est arrêté et validé par le Conseil d'administration, puis transmis au ministère de l'Economie et à la Cour des Comptes. Pour 2021, le compte financier aurait dû être voté avant le 15 mars. Compte tenu des circonstances particulières qui ont amené l'EPCC à décaler le Conseil d'administration, des dérogations ont été obtenues, notamment de la part de la Cour des Comptes, pour un dépôt tardif.

Le compte financier comprend :

- les prévisions et exécutions budgétaires.
- le tableau présentant l'équilibre financier.
- les états financiers annuels (bilan, compte de résultat, annexe des comptes).

– la balance des valeurs inactives.

Le compte financier et le rapport de gestion ont fait l'objet d'un pré-Conseil d'administration avec le Contrôleur budgétaire régional, M. Kreckelbergh. Les éléments ont également fait l'objet d'un échange en Commission des finances.

Concernant l'exécution budgétaire, un premier point doit être fait sur la masse salariale au 31 décembre 2021 en ETPT par source de financement. Ne figurent pas les 21 emplois portés par l'UAR (ex-UMS). Les personnels (titulaires, CDI et CDD), qui sont portés directement par l'EPCC s'élèvent à 18,95 ETPT sur le Titre 3 hors plafond, à 29,29 ETPT au Titre 3 sous plafond Etat, et à 14,43 ETPT au titre du Titre 2 (emplois suivis par l'établissement mais gérés budgétairement par le rectorat de l'Académie de Paris). Les emplois mis à disposition, qui sont portés directement par les établissements et pour lesquels des conventions de remboursement existent, sont au nombre de 50,46 ETPT. L'ensemble représente la masse salariale de l'établissement, soit 114,13 ETPT.

Les dépenses sont de trois sortes :

– liées au personnel. Au 31 décembre 2021, il est à noter un montant de 2 415 775,90 € en autorisations d'engagement et 2 406 253,38 € en crédits de paiement.

– liées au fonctionnement. Cette section ressort à 16 536 519,56 € en autorisations d'engagement et 13 283 416,43 € en crédits de paiement.

– liées aux investissements. Cette section compte 1 963 652,71 € en autorisations d'engagement et 4 168 654,22 € en crédits de paiement.

En face, les recettes encaissées globalisées représentent 10 437 243,00 € et les recettes fléchées 19 665 341,25 €.

Par conséquent, l'excédent budgétaire est porté à 10 680 k€. Le solde lié aux recettes fléchées s'élève à 10 708 k€, soit un déficit budgétaire sur la partie globalisée de 28 k€.

**Jean-François BALAUDÉ, président** pointe une certaine dégradation du taux global des dépenses, à 82 % (contre 91 % l'année précédente). Il s'améliore sur les dépenses de personnel, passant de 83 % à 94 %, ainsi que sur les dépenses d'investissement situées à 95 % alors qu'elles étaient précédemment à 80 % en 2020 et à 92 % en 2019. En revanche, les dépenses de fonctionnement sont à 77 % contre 97 % en 2020 et 68 % en 2019. Il faudra par conséquent mener un travail important d'amélioration de la consommation des crédits de paiement de la section de fonctionnement.

Les recettes globalisées sont à 76 % de taux d'exécution pour des questions de recouvrement.

En conclusion, la nouvelle architecture budgétaire et analytique effective permet désormais le pilotage et les restitutions. Les dialogues de gestion se rôdent de mieux en mieux au sein de l'établissement. Ainsi, une amélioration du taux d'exécution est attendue, permettant d'avoir un meilleur cadre budgétaire global, de sa révision initiale à sa réalisation finale.

**Olivier ROUSSEAU** explique comment passer de l'analyse budgétaire à l'analyse comptable, objet du compte financier.

Les résultats sont différents mécaniquement car ces comptabilités retracent deux suivis différents : La comptabilité budgétaire se rapproche plus d'une comptabilité de caisse ; la comptabilité générale ou patrimoniale est basée sur l'existence du droit constaté, au plus proche du fait générateur. Le flux de trésorerie n'est qu'une des possibilités de dénouement de ce qui a été constaté. Typiquement, l'amortissement ou la provision font partie de ces éléments constatés en comptabilité générale, mais qui n'emportent pas de flux de trésorerie.

Le résultat budgétaire s'élève donc à 10 680 195,31 €. Pour arriver au résultat patrimonial de 39 317,85 € au 31 décembre 2021, il faut lui soustraire :

- les opérations non budgétaires pour 3 713 777,46 €.
- les opérations hors résultat qui passent au bilan pour 493 983,55 €.
- les opérations en cours pour 6 433 116,45 €. Elles comprennent le décalage entre les encaissements et les décaissements. L'une des spécificités de l'EPCC est le maniement de recettes fléchées importantes. Les recettes fléchées sont encaissées immédiatement et vont ressortir au niveau du

résultat budgétaire. Néanmoins, en termes de comptabilité, elles ne sont encaissées qu'à la vue des dépenses et au même niveau.

Ainsi, les opérations financées (retraitements des conventions de financement, crédits documentaires et services Vie de Campus) ont un impact négatif de 109 768,32 €.

Les opérations globales sont pour leur part excédentaires de 149 086,17 €, avec :

- la convention d'occupation de 106 894,50 € (régularisation à venir avec le CROUS) ;
- la masse salariale rapportée à la contribution des membres (à savoir les mises à disposition) de 36 708,45 € (pour rappel, la contribution des membres au titre du règlement intérieur est de 1 715 627 €) ;
- la masse salariale rapportée à la SCSP personnels (à savoir la paie à façon ou le Titre 3) de 79 514,83 € ;
- la masse salariale de l'opération GED spécifique à l'exercice 2021 sur Fonds de roulement de - 607 114,95 € ;
- la provision pour -189 156,58 € concernant les allocations chômage théorique qui pourraient être versées sur l'exercice 2022 ;
- les amortissements concernant les immobilisations qui ont été acquises en autofinancement pour - 46 792,41 € ;
- les opérations courantes, à savoir la différence entre l'ensemble des dépenses de l'établissement et la SCSP de fonctionnement globalisée.

Au vu des éléments comptables, il est proposé de placer le résultat de 39 317,85 € en report à nouveau au compte 110.

Les conséquences pour 2022 sont d'une part la proposition prochaine d'un budget rectificatif permettant d'utiliser les fonds relatifs aux crédits documentaires et aux services Vie de Campus ; d'autre part le constat de la diminution de l'appel auprès des membres concernant les services Vie de Campus. Ces éléments seront prochainement retravaillés dans le cadre d'une Commission des finances et d'un pré-Conseil d'administration. Ils feront alors l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

S'agissant de la trésorerie et des opérations sur comptes de tiers, le recouvrement du crédit de TVA 2020 abonde la trésorerie globalisée à hauteur de 605 000 €. En effet, l'établissement étant structurellement dépensier, il reçoit des crédits de TVA par l'Etat.

L'évolution de la trésorerie en 2021 a été nettement moins marquée qu'en 2020 car l'activité de l'établissement a été nettement plus régulière, avec beaucoup moins d'effets exceptionnels en raison notamment du report de l'opération du site de La Chapelle, d'un démarrage tardif pour le moment du bâtiment EPHE et des opérations exceptionnelles sur le site d'Aubervilliers. Néanmoins, la trésorerie progresse de 7 M€.

La trésorerie fléchée s'établit à 75 519 886,34 €. Elle varie de façon plus disparate dans le temps avec la réception des intérêts de la dotation non consommable pour environ 19 M€ lissés en 4 versements dans l'année et le versement de la dotation Biblissima+. Les dépenses sont constituées notamment du remboursement auprès la Banque européenne d'investissement et des loyers versés auprès de Serendicité.

Il est à noter que de nombreuses opérations fléchées, notamment la construction du site de La Chapelle et du bâtiment de l'EPHE, la mise en place du GER des bâtiments réalisés en maîtrise d'ouvrage publique, doivent être prochainement réalisées, lesquelles viendront consommer une grande partie de cette somme. Aussi, le solde réellement disponible pour d'autres opérations n'est pas maîtrisé à ce stade. Ce point a été travaillé avec la Cour des Comptes, mais il n'est pas encore déterminé précisément.

**Jean-François BALAUDÉ, président** précise que le GER de La Chapelle et de l'EPHE n'est pas prévu à la différence des autres bâtiments. Il faudra voir comment le financer.

**Olivier ROUSSEAU** présente en dernier lieu le bilan fonctionnel, en partant du résultat de 39 317,85 € et en procédant à un ensemble de retraitements.

La capacité d'autofinancement (CAF) s'élève à 136 185,67 €. Elle va venir en renfort des ressources de 8 085 142,49 € qui sont accordées par divers biais (subventions ANR, Région, Ville de Paris, inter-dotations non consommables, etc.). Les emplois en face sont donc les investissements pour 1 807 813,55 € et le

remboursement des dettes financières pour 6 031 798,46 € (lequel est plus de 3 fois supérieur aux investissements de l'établissement, ce qui est cohérent avec la structuration spécifique dans le cadre d'un PPP). L'apport au fonds de roulement est donc de 381 716,15 €.

Le fonds de roulement 2021 s'élève à 29 110 349,30 €. Il est constitué notamment de 16,2 M€ d'emprunt BEI qui n'ont pas été utilisés dans le cadre des opérations de construction, de 6 M€ qui sont aujourd'hui figés suite à la vente du bâtiment boulevard Davout et qui devaient initialement concourir au financement de la construction du bâtiment EPHE, et enfin de la provision au titre du PPP.

Le besoin en fonds de roulement est pour rappel la différence entre les encaissements et les décaissements. Il s'établit à -72 736 716,92 €, ce qui signifie que l'EPCC est en excédent de fonds de roulement.

Enfin, la trésorerie s'élève à 101 847 066,22 €.

**Marc KRECKELBERGH** tient à exposer trois points.

Premièrement, il confirme que le compte financier 2021 était prêt dans les délais réglementaires.

Deuxièmement, ce compte financier va recevoir un avis critique de sa part, du fait du financement sur fonds de roulement des emplois qui ont été positionnés hors plafond, pour permettre la mise en place du GED. Il trouve ce mécanisme totalement inopportun et non-orthodoxe. Il ne pouvait pas faire l'objet d'un avis positif de sa part. Un échange a déjà eu lieu à ce sujet. L'EPCC a considéré qu'il n'avait pas le choix, et il avait en plus l'accord de sa tutelle.

Troisièmement, le budget et le compte financier de l'EPCC sont tout à fait particuliers parce qu'ils accumulent toute une série de financements pour des opérations très différentes. Il y a une forme d'abondance de biens, qui ne sont en réalité pas disponibles. La vraie difficulté va être d'identifier pour l'EPCC les ressources sur lesquelles il va pouvoir réellement compter de façon récurrente, à partir desquelles il va pouvoir construire son budget de personnel, de fonctionnement et d'investissement. Il tient à souligner que la démarche n'est effectivement pas encore aboutie, mais que ce compte financier constitue malgré tout un progrès tout à fait significatif par rapport au précédent de ce point de vue.

**Régis SCHLAGDENHAUFFEN** observe qu'un document avait été envoyé en pièce jointe de la convocation au Conseil d'administration, mais la présentation ne suivait pas tout à fait le même déroulé. Aussi, pour une prochaine présentation, il aimerait que soient précisés les tableaux auxquels il est fait référence pour pouvoir mieux suivre. A cet égard, il souhaiterait qu'une formation en comptabilité publique soit octroyée aux nouveaux élus pour améliorer leur mandat et leur faciliter la tâche.

**Jean-François BALAUDÉ, président** entend la demande, mais il pointe que le PowerPoint présenté par Olivier Rousseau visait à aller à l'essentiel et à se saisir des éléments significatifs, dans le cas où certains membres n'auraient pas lu la totalité des documents.

**Alexis BORSTCHIK** relève qu'il n'est pas possible de financer les emplois GED sur fonds de roulement, mais ceux-ci sont nécessaires. Il se demande comment faire pour les conserver.

**Jean-François BALAUDÉ, président** explique que plusieurs palliatifs ont été imaginés pour permettre au Grand Equipement Documentaire de fonctionner et d'avancer.

En 2021, des emplois devaient préparer l'arrivée des collections et travailler à leur installation. Ils ont été financés sur fonds de roulement, car l'EPCC n'avait pas de support d'emplois correspondant.

Ensuite, une autre problématique est apparue avec les emplois étudiants. Cette solution avait été imaginée par les membres pour permettre une ouverture toute la semaine du GED, car il manquait de personnels affectés, professionnels de la documentation. Ils n'ont pas été financés sur fonds de roulement, mais sur la base d'une contribution collective décidée par les membres, avec une contribution de l'EPCC lui-même.

L'une des grandes avancées de la négociation de décembre 2021 et des décisions qui ont été prises par l'Etat et les membres pour un effet sur deux ans successifs, est de combler le déficit d'un peu plus de 40 postes pour le GED par 20 postes nouveaux en 2022. Et, en 2023, promesse a été faite par l'ensemble des parties prenantes de créer 20 emplois supplémentaires. Ainsi, l'an prochain normalement, la totalité des emplois initialement prévus pour faire fonctionner à plein le Grand Equipement Documentaire, soit un peu plus de 100 emplois, devrait être en place.

En principe, les emplois « palliatifs » ne seront plus nécessaires. Il n'en reste pas moins qu'il serait intéressant d'avoir encore des emplois étudiants. En revanche, il faut le bon cadre et une source de financement qui ne

prête pas ensuite à objections. Voilà quelques années, la Région finançait des emplois étudiants en bibliothèque.

**Stéphanie GROUDIEV** confirme que le GED est dans une trajectoire qui devrait l'amener à la cible des emplois en 2023. Effectivement, il faut bien faire le distinguo entre les emplois qui ont été recrutés pour l'opération ponctuelle de rééquipement des collections, qui certes n'est pas achevée mais qui a pu avancer de façon considérable grâce à cet apport, du fonctionnement courant du GED permettant d'ouvrir et de rendre des services nécessaires aux usagers.

A ce jour, le rééquipement des collections continue avec les forces internes, donc à un rythme qui n'est pas comparable à celui de l'année 2021. Néanmoins, il n'est pas prévu de nouveau d'avoir recours à ce type de contrat.

**Jean-François BALAUDÉ, président** relève que cette question peut s'inscrire dans le cadre de l'équivalent des RCE auquel faisait allusion Pierre-Paul Zalio. L'autonomie, une fois acquise, permettrait sans doute d'avoir un peu plus de capacité d'agir et de combiner diverses solutions. A ce stade, l'ajustement du plafond d'emploi se fait à l'unité près. Si l'EPCC disposait d'un petit volant support disponible, ce serait plus souple. Le sujet sera à discuter le moment venu.

En l'absence d'autres prises de parole, il invite à passer au vote.

**La délibération n°2022-004 relative au compte financier de l'exercice 2021 est adoptée à l'unanimité.**

**La délibération n°2022-005 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2021 est adoptée à l'unanimité.**

## **9. Délibération relative au montage financier des opérations La chapelle et EPHE**

**Jean-François BALAUDÉ, président** propose de remonter ce point pour profiter de la présence de Christine Neu-Leduc qui doit ensuite quitter la séance.

Il réitère, dans la suite de ses propos précédents relatifs à la construction des bâtiments du site de La Chapelle et de l'EPHE, que certains marchés publics qui ont été lancés au printemps dernier se sont révélés infructueux, et d'autres dépassaient très largement l'enveloppe prévue.

Une réflexion s'est donc engagée pour faire évoluer les enveloppes consacrées à ces opérations, afin de les mener à terme.

La piste, qui été imaginée et soumise au ministère et aux partenaires et qui supposait une approbation de la Banque européenne d'investissement, consiste à réaffecter 16,2 M€ d'emprunts souscrits auprès de la BEI préalablement et non utilisés à ce jour. Ils auraient pu, dans des conditions plus favorables, être utilisés pour financer de nouvelles constructions, mais il s'avère nécessaire prioritairement de sécuriser le financement de ces deux opérations programmées.

Ce mécanisme de réaffectation permet une maîtrise du coût direct, puisque le remboursement de l'emprunt total garanti par l'Etat est sur les IDNC (intérêts de la dotation non consommable) pour les finances publiques. Mais dès lors que ce montant sera injecté dans les deux opérations, la capacité financière diminuera sur la phase 2 pour le même montant.

La BEI a accepté mais a posé une condition, à savoir que le contrat soit modifié pour inclure un seul bâtiment supplémentaire dans le montage.

Ainsi, pour le site de La Chapelle, le montage initial prévoyait un financement total de 70,429 M€, dont 23 M€ de la Ville de Paris, 23 M€ de la Région Ile-de-France, 23 M€ des intérêts de la dotation non consommable et 1,429 M€ issu de l'ANR.

Cette enveloppe n'est pas suffisante. La proposition consisterait donc à réaffecter une partie de la vente du bâtiment boulevard Davout et de 4,8 M€ d'économies IDNC, soit une augmentation de 10,8 M€ pour atteindre un total de 81,229 M€ : 23 M€ de la Ville de Paris, 23 M€ de la Région Ile-de-France, 27,8 M€ des intérêts de la dotation non consommable, 6 M€ de la vente du bâtiment boulevard Davout et 1,429 M€ issu de l'ANR.

Pour le bâtiment EPHE, le montage initial prévoyait un financement total de 30 M€ : 15 M€ de l'Etat (dont 4 M€ déjà conventionnés et reçus), 6 M€ de la vente du bâtiment boulevard Davout et 9 M€ des intérêts de la dotation non consommable.



La proposition consisterait à réaffecter les 6 M€ du produit de la vente du bâtiment boulevard Davout et 4,8 M€ d'économies IDNC à La Chapelle, mais d'intégrer l'emprunt BEI pour arriver à une enveloppe de 35,4 M€ : 15 M€ Etat, 16,2 M€ des intérêts de la dotation non consommable financés par affectation de l'emprunt BEI non utilisé, 4,2 M€ des intérêts de la dotation non consommable.

*(Départ de Magali REGHEZZA-ZIT à 12 heures.)*

Ce montage dans le principe recueille l'accord :

- ✓ de la BEI. Une confirmation devrait arriver dans les semaines qui viennent.
- ✓ du ministère. Un échange de mails avec Géraud de Marcillac pour la DGESIP le confirme.

Il faut maintenant que le Conseil d'administration de l'EPCC approuve cet aménagement, avant de recevoir une officialisation du ministère et la validation définitive par la BEI.

**Christophe FOUQUERÉ** se demande malgré tout, au vu de l'inflation, si ces sommes vont suffire pour la construction des bâtiments.

**Jean-François BALAUDÉ, président** l'espère et indique que les réponses qui vont être recueillies et analysées en juin/juillet prochain pour la Chapelle devraient permettre de le vérifier.

**Christine NEAU-LEDUC** remercie l'ensemble des partenaires financiers, le ministère, les collectivités territoriales et l'EPCC pour ce travail considérable qu'il a fallu faire suite aux marchés infructueux et pour les efforts que chacun a consenti.

Elle pointe la difficulté pour La Chapelle qui était théoriquement le premier des bâtiments de Condorcet 1 à sortir, puisqu'il était prévu en 2019. Il a subi différents contretemps, notamment en raison de l'indisponibilité du terrain. La dernière projection était une construction pour septembre 2024. Du fait des marchés infructueux, elle a été reportée à septembre 2025, mais si les travaux ne commencent pas à la rentrée 2022, elle pourrait n'intervenir qu'à compter de 2026 ou 2027, voire plus tard encore. Or, Paris I a rempli ses engagements en laissant des surfaces dès la rentrée 2021, ce qui le laisse dans une situation d'une tension insupportable.

Elle partage donc l'inquiétude relative à l'inflation liée au Covid et à la guerre en Ukraine et l'impact sur les coûts. Il sera peut-être nécessaire de revenir encore vers les financeurs en cas de dépassement des marchés, sachant qu'un report ad vitam aeternam de l'opération serait catastrophique. Elle reconnaît cependant que le montage est assez atypique.

**Marc KRECKELBERGH** confirme que la bizarrerie avait commencé par une mobilisation d'emprunts par l'EPCC sans savoir à quoi ils allaient servir. Aussi, depuis 3 ans, l'établissement paie des intérêts sans raison. Certes, il en avait les moyens, ce point était prévu dans la trajectoire, mais il trouve que c'est tout de même du gâchis. Néanmoins, il se peut au final que ce gâchis serve à sortir positivement des opérations La Chapelle et EPHE, et chacun pourra alors s'en réjouir.

*(Départ de M. Christophe PROCHASSON à 12 heures 08.)*

Il pense toutefois qu'il faudra obtenir une formalisation plus forte de la part de l'Etat, sachant que les réorientations d'intérêts DNC ont toujours été formalisées de façon plus nette, d'autant que cette ressource disponible commence à se faire très rare.

**Jean-Michel VERDIER** tient à remercier par anticipation, s'agissant de l'EPHE car les marchés n'ont pas encore été lancés, les équipes de l'EPCC, l'Etat et l'académie pour les subventions supplémentaires qui, il l'espère, permettront de faire face aux augmentations drastiques qui sont observées en ce moment.

Il relate que l'EPHE devait également rentrer dans ses nouveaux locaux en 2019. Il est impératif maintenant que ce soit effectif pour 2026, date de la fin du bail de la rue Ferrus.

**Jean-François BALAUDÉ, président** invite à passer au vote.

**La délibération n°2022-008 relative au montage financier EPHE La Chapelle est approuvée à l'unanimité avec 32 voix.**

*(Départ de Mme Christine NEAU-LEDUC et de M. Christophe FOUQUERÉ à 12 heures 15.)*

## 7. Délibération sur le plan de contrôle interne actualisé



**Olivier ROUSSEAU** rappelle qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021, 44 actions avaient été présentées et votées par le Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2021, 13 parmi ces 44 ont été finalisées, dont 4 qui sont dites permanentes. 7 sont achevées à plus de 75 %. Une vingtaine d'actions sont maintenant en bonne voie de finalisation. Ainsi que l'a précisé Jean-François Balaudé, la présence de la Cour des Comptes a impacté l'avancement du contrôle interne.

Pour 2022, il est donc proposé de renouveler les actions qui n'ont pas pu être closes au 31 décembre 2021 car elles sont toujours nécessaires.

**La délibération n°2022-006 relative au plan de contrôle interne autorisé est adoptée à l'unanimité avec 28 voix.**

#### **8. Délibération relative à l'adoption de seuils d'engagement des poursuites**

**Olivier ROUSSEAU** propose les seuils d'engagement des poursuites suivants :

- ✚ Seuil minimal d'envoi de lettres de relances : 10 €
- ✚ Seuil minimal d'envoi d'une mise en demeure ou d'une saisie à tiers détenteur (SATD) : 50 €.
- ✚ Seuil SATD bancaire : 160 €.
- ✚ Seuil minimal de transmission à l'huissier : 1 000 €.

Il précise que les créances impayées, dont le montant restant dû à l'issue des étapes de recouvrement est inférieur aux seuils fixés, feront l'objet d'une admission en non-valeur. Il ne s'agit pas d'une extinction de ces créances, mais le Conseil d'administration retire alors l'obligation pour l'Agent comptable de procéder à leur recouvrement.

**La délibération n°2022-007 relative à l'adoption de seuils d'engagement des poursuites est adoptée à l'unanimité avec 28 voix.**

#### **10. Délibération relative à la cession de biens immobilisés**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

#### **11. Délibération relative à la prise en charge des frais de restauration par l'établissement public Campus Condorcet**

**Jean-François BALAUDÉ, président** rappelle qu'une délibération avait approuvé la prise en charge par l'EPCC d'une partie des frais de restauration de ses personnels ou des agents mis à sa disposition dans le cadre d'une convention de restauration interentreprises Plaine Espace (Sodexo).

Or, les personnels de l'UAR2011 ne relèvent pas stricto sensu de l'action sociale de l'EPCC. Il a donc été convenu entre les parties que leur prise en charge dépendait uniquement des établissements des agents.

Mais, pour apurer la dette auprès de Sodexo, la possibilité que l'EPCC prenne en charge les frais de restauration pour ces personnels a été arrêtée en date du 31 janvier 2022.

**La délibération n°2022-010 relative à la prise en charge des frais de restauration par l'Etablissement Public Campus Condorcet est adoptée à l'unanimité avec 28 voix.**

#### **12. Liste des contrats, conventions et marchés signés**

**Jean-François BALAUDÉ, président** note qu'aucune question n'est posée sur la liste des contrats, conventions et marchés signés qui a été envoyée aux membres du Conseil d'administration.

#### **13. Points divers**

**Francine FILOCHE** revient sur les formations qui pourraient être proposées sur le budget. Elle se souvient que, par le passé, des présentations étaient faites en pré-Conseil d'administration, ce qui permettait de compléter et d'avoir des explications supplémentaires.

**Jean-François BALAUDÉ, président** a bien noté le souhait d'accompagnement des administrateurs. Avec Pierre-Paul Zalio, il regardera ce qui pourrait être proposé, sachant que des tutoriels ont été élaborés dans le passé.

**Pierre-Paul ZALIO** confirme que les pré-CA ont souvent des visées pédagogiques.

**Stéphanie SANGAY** avoue ne pas avoir suivi toutes les explications qui ont été données.

**Olivier ROUSSEAU** avait l'habitude les années précédentes, avant la crise sanitaire, de présenter en amont du Conseil d'administration le compte financier de façon pédagogique. Cette année, il n'a pas pu organiser cette réunion dans le contexte très particulier qui nécessitait surtout de réunir le CA le plus vite possible. Il reprendra avec grand plaisir à l'avenir ces sessions d'explication du compte financier pour ceux qui le souhaitent.

**Francine FILOCHE** souhaite savoir si sa demande de liste de diffusion par mail a bien été reçue.

**Samy BOUKOUNA** le confirme, et ce point est en cours de traitement.

**Jonathan MARIE** aimerait avoir un calendrier prévisionnel des séances de Conseil d'administration, sachant qu'il a été évoqué aussi une réunion exceptionnelle en juin pour le budget rectificatif.

**Jean-François BALAUDÉ, président** indique que le vote du budget rectificatif est potentiellement prévu en date du 21 juin 2022, sous réserve de la confirmation du nouveau Président de l'EPCC dès lors qu'il sera nommé.

**Pierre-Paul ZALIO** estime important pour les administrateurs de prévoir un planning à l'année.

**Jean-François BALAUDÉ, président** le confirme, et c'était antérieurement le cas pour les 4 ou 5 séances annuelles, mais les différents événements sont venus percuter cette mécanique cette année.

**Francine FILOCHE** souhaiterait qu'une date soit aussi convenue pour le Comité de site qui est très attendu par les résidents.

**Michel MENA** trouverait bien, à l'instar du Conseil d'administration, de prévoir plus largement un planning pour des différentes réunions (Comité de site, pré-CA, présentation pédagogique du budget...).

**Pierre-Paul ZALIO** espère que le décret va arriver vite pour commencer à s'organiser en la matière.

**Stéphanie SANGAY** indique avoir demandé pour le présent Conseil d'administration de rajouter un point à l'ordre du jour sur les primes, non seulement pour les personnels EPCC, mais aussi pour les agents mis à disposition et que ce point sera évoqué lors du prochain conseil.

**Jean-François BALAUDÉ, président** confirme qu'il est effectivement prévu un point sur les primes, sous réserve néanmoins de confirmation du nouveau Président. Cet engagement a été pris et budgété. En revanche, il ne concerne pas les personnels mis à disposition, sachant qu'il appartient aux membres de prendre des décisions en la matière. La solution pour harmoniser le traitement de l'ensemble des personnels serait qu'il n'y ait plus de mises à disposition.

Il convient que la différence de traitement peut être un sujet, parce que ces personnes travaillent ensemble au quotidien, mais comme elles ont des statuts divers, elles peuvent effectivement avoir des conditions diverses de traitement.

L'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 12 heures 30.